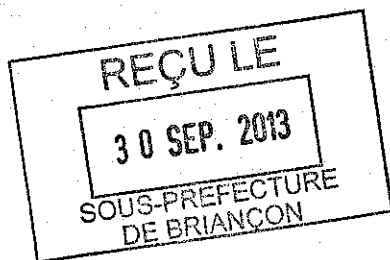




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



DELIBERATION
N°2013-120 du 24 septembre 2013

**OBJET : Réfection du parking des Cordeliers,
Convention de groupement de commande avec la
Commune de Briançon**

Rapporteur : M. le Président

Le 24 septembre 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 17 septembre 2013 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 29 jusqu'à délibération n°2013-107
30 de la délibération n°2013-108 à 2013-118
29 de la délibération n°2013-119 à 2013-121

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 32 jusqu'à délibération n°2013-107
33 de la délibération n°2013-108 à 2013-118
31 de la délibération n°2013-119 à 2013-121

Mme Marie MARCHELLO est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Marie MARCHELLO, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2013-108), M. Philippe SEZANNE, M. Jacques JALADE, M. Alain PROREL, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération 2013-118), M. Jacques DEYME, M. Henry Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Avaient donné pouvoir : M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET
M. Marc FORNESI à M. Guy HERMITTE
Mme Marie-Hélène PONSART à Mme Francine DAERDEN

Vu le projet de réfection du parking commun à la Maire Briançon et à la Communauté de Communes du Briançonnais, sis 1 Rue aspirant Jan, les Cordeliers, 05100 Briançon pour un montant estimatif de 60.000 € TTC.

Considérant la nécessité de recourir à un marché à procédure adaptée

Considérant la nécessité d'établir une convention de groupement de commande entre les deux parties en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics afin de faciliter la gestion du marché de travaux

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et finances du 13 septembre 2013 ;

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 16 septembre 2013,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve les termes de la convention de groupement de commande ci-jointe, par laquelle la Communauté de Communes est nommée coordonnateur du groupement de commande,
- Précise que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis suivant la clé de répartition entre les collectivités concernées à savoir 60% Communauté de Communes du Briançonnais, 40% Commune de Briançon.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention,
- Indique que les crédits correspondants sont prévus au BP 2013,

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : **30 SEP. 2013**

Date affichage : **30 SEP. 2013**